Code d'article	**230.78**
Description	**PAPIER INGRAISSABLES FAST FOOD**
Catalogue	**HOS 96, PAG 11**
Mise à jour	26/08/2025 10:31:54

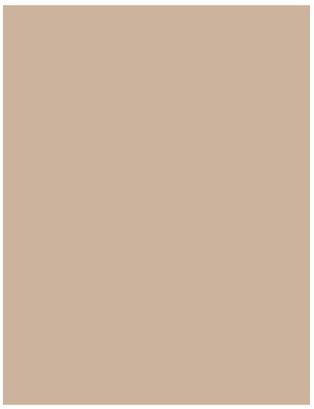

Spécifications du produit

Unité de mesure	MILLE
Dimensions	28x34 CM
TaMatériel	PARCH.INGRAISSABLE
Couleur	NATUREL
Grammage	34 G/M2
Poids net d'une unité (g)	3,30
Code Décision 97/129/CE	PAP 22

Signage Triman et Info-Tri

Codes

Intrastat	48062000
ITF14	18420499230785
EAN13	8420499230788

Colisage

Paquet

Unités / paquet	1.000
Dimensions paquet (cm)	28,50 x 34,50 x 4,00
Poids brut colis (kg)	3,50
Volume paquet (m³)	0,0039330
Code Décision 97/129/CE	LDPE 4

Signage Triman et Info-Tri

Carton

Unités / carton	4.000
Paquets /carton	4
Dimensions carton (cm)	30,50 x 38,50 x 23,50
Poids brut carton (kg)	13,98
Volume carton (m³)	0,0275949
Code Décision 97/129/CE	PAP 20

Signage Triman et Info-Tri

Palette

Cartons / couche	6
Cartons / palette	36
Conditionnement (U base x couches)	6 x 6
Poids (kg)	527,28
Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du matériau

Recyclable · Biodégradable · -18ºC/+80ºC · Résist. graisses · Cash & Carry

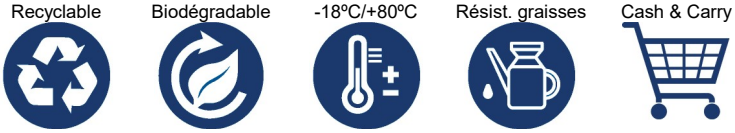

Certificats

Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.

GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

Nº RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.

Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.

Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Produit absent de PFOS - PFOA.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

510.50 DISTRIBUTEUR EMBALLAGES 2 ÉTAGES

Image du paquet